

## Conditions générales – Leysin Tennis

L'inscription à des prestations de Leysin Tennis Sàrl implique l'acceptation des présentes conditions.

### 1. Intervenants

Tous les moniteurs de Leysin Tennis ont suivi une formation validée par les institutions compétentes (Swiss Tennis et Jeunesse & Sport) et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du tennis.

### 2. Tarifs

Les tarifs de Leysin Tennis sont affichés au centre sportif, à côté du bureau, ainsi que sur le site internet.

Les tarifs indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par les moniteurs de Leysin Tennis ainsi que la location du terrain de tennis. Toutes autres prestations sont exclues (assurance, matériel, etc.)

### 3. Paiement

Les cours sont payés au plus tard 30 jours après le premier jour de la période facturée.

Vous avez la possibilité d'effectuer le paiement grâce aux différents moyens cités ci-dessous :

- Par facture
- Par virement bancaire
- En espèce
- Avec un bon cadeau

### 4. Conditions spécifiques aux cours

- Les cours collectifs ont lieu à partir de 3 participants et peuvent aller jusqu'à 6 participants.
- Les cours finissent cinq minutes avant l'heure pour prendre congé des participants et commencer le cours suivant à l'heure.
- Le moniteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires au départ des cours en collectif.
- Les cours collectifs sont dispensés en français et/ou en anglais.
- En cours particulier, le moniteur parlera la langue souhaitée par l'élève dans la mesure de nos disponibilités.

## 5. Comportement

Un comportement irréprochable est demandé lors des cours. Les participants adoptent un comportement respectueux envers les autres participants et le moniteur.

Tout comportement jugé inadéquat par le moniteur sera sanctionné. Les moniteurs se réservent le droit d'exclure une personne du cours si cette dernière perturbe le bon déroulement de la leçon.

## 6. Annulation ou interruption du fait du client

Pour les cours collectifs, le montant des cours qui n'ont pas été suivis est uniquement remboursé en cas de blessure, sur présentation d'un certificat médical.

Pour les cours privés, le client peut annuler le cours au plus tard 24h avant le début du cours, sans quoi celui-ci sera dû.

En cas d'absence du client au départ du cours et/ou interruption de sa part durant la prestation, le prix de celui-ci ne sera pas remboursé.

## 7. Responsabilité

Leysin Tennis ne pourra être tenue responsable de blessure éventuelle durant le cours. Les assurances accident et responsabilité civile sont à la charge des participants.

## 8. Droit à l'image

Le client donne à Leysin Tennis l'autorisation de publier, d'exposer ou de diffuser la ou les photographies et vidéos prises durant les cours. Cette autorisation vaut pour tout usage (publications, site internet...) Si vous ne souhaitez pas donner votre autorisation, prière de nous en avertir.

## 9. Conflits

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si un accord à l'amiable ne pouvait être trouvé, seul le droit suisse serait applicable.

Toute l'équipe de Leysin Tennis vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

